

plus, de mille façons. L'OME est une idée qui mérite certainement d'être explorée.

L'examen d'Action 21 dans le cadre de l'Assemblée générale de l'ONU, en 1997, offrira une occasion d'attirer l'attention de la communauté internationale sur cette question et d'inciter les gouvernements et les divers groupes d'intérêts à appuyer le projet d'OME. Sans représenter une solution définitive aux problèmes environnementaux qui menacent la planète, l'OME constitue une étape à franchir sur la voie qui doit mener aux réformes nécessaires et à une collaboration accrue entre les pays.

Quoi qu'il en soit, et pour un certain temps encore, la structure fondamentale des programmes de l'ONU n'est pas appelée à changer, ce qui limite les chances de procéder à des réformes institutionnelles qui favoriseraient le traitement des questions environnementales à l'échelle internationale (et, à plus long terme, qui faciliteraient la création de l'OME). En fait, les changements proposés devraient être modestes et ne pas nécessiter une volonté politique trop grande de confier le dossier de l'environnement à un organe international. La principale option à envisager aux fins d'un mécanisme international qui, tout en se révélant efficace, n'exigerait pas de réformes institutionnelles majeures ni d'augmentations des ressources financières, serait de donner plus de vigueur au PNUE, y compris au chapitre des activités faisant intervenir d'autres organismes de l'ONU et des organisations non gouvernementales.

Le PNUE n'est pas une institution en soi, mais bien plutôt un programme conçu pour servir d'agent catalyseur ainsi que pour faciliter la coordination et la bonne marche des activités liées à l'environnement. Son cadre d'exécution est, d'abord et avant tout, l'ONU, mais il requiert aussi la participation d'organismes de l'extérieur. Contrairement aux organismes spécialisés de l'ONU, le PNUE, en règle générale, ne sert ni à mettre en oeuvre ni à financer des projets. On pourrait dire qu'il comporte à la fois des points forts — ses volets catalyse et coordination représentent une approche réaliste des diverses activités liées au développement durable — et des points faibles — le contrôle direct et réel des projets, des ressources financières et des politiques échappe encore trop aux responsables du programme.

Deux décisions ne nécessitant qu'un faible engagement politique pourraient, de ce fait, être prises plus ou moins immédiatement : a) accroître la transparence, et b) étendre, approfondir et rendre plus accessibles l'information et les analyses qui sont mises à la disposition des décideurs. Une plus grande transparence pourrait signifier une évaluation, à la fois par les responsables du PNUE et ceux du PNUD, des pratiques établies dans un pays donné en matière de développement durable. Cela dit, s'il devait s'avérer impensable même d'attendre si peu dans le climat politique actuel, d'autres avenues pourraient être explorées. Du côté du PNUE, on pourrait travailler